



**Bureau du Parc naturel marin du
golfe du Lion
Séance du 31 janvier 2017**

Délibération n°2017-001

Adoption de l'ordre du jour

- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-3 à L.334-5, R. 334-15, R.334-33, R.334-34 et R.334-36
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 9 juillet 2012, accordant délégation au bureau
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT la proposition d'ordre du jour du bureau du 31 janvier 2017

Article unique

Le bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion adopte l'ordre du jour, sans modification.

Argelès-sur-Mer, le 01/02/2017

Le Président du conseil de gestion

Michel MOLY

Commissaires du gouvernement

Francis CHARPENTIER, DDTM
représentant le Préfet des Pyrénées-Orientales
et le Préfet Maritime de Méditerranée



12^e BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

ORDRE DU JOUR

Date : 31 janvier 2017

Lieu : Hôtel de la Communauté de
Communes Albères-Côte Vermeille-Illobéris
à Argelès-sur-Mer

13 h 30 : Accueil des participants

14 h 00 : Ouverture de la séance du bureau

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du bureau du 15 septembre 2016
3. Avis
 - Avis sur le nouveau dossier complété de la demande d'autorisation unique pour la requalification du quai Dezoums dans le port de Port-Vendres
 - Avis sur la demande d'autorisation pour la création et l'extension du port de Sainte-Marie-la-Mer
 - Avis sur la demande d'autorisation unique pour le dragage décennal du port de Barcarès

16 h : Clôture de séance